ÉESI

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE EPCC ÉESI

20 FEVRIER 2020 – ÉESI, SITE D'ANGOULEME

1er collège :

Étaient présent(e)s :
- Madame Marie LAJUS – Préfète de la Charente ;
- Madame Anne REBOUL, Chargée de tutelle – Ecoles supérieures nationales et territoriales à la DGCA ;
- Monsieur Eric LEBAS, Directeur adjoint délégué, en charge de la création et des industries culturelles – DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers ;
- Madame Joëlle AVERLAN, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine ;
- Madame Elisabeth LASBUGUES, Maire-adjointe Développement des Arts et de la Culture – Ville d'Angoulême ;
- Monsieur Gilbert PIERRE-JUSTIN, Conseiller municipal Formation et Enseignement supérieur – Ville d'Angoulême ;
- Monsieur Jean-Jacques FOURNIE, Conseillé délégué à l'Innovation, l'enseignement supérieur – Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême ;
- Monsieur Michel BERTHIER, Vice-président Culture – Grand Poitiers Communauté Urbaine et Président du Conseil d'Administration de l'ÉESI.

Étaient excusé(e)s : Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine ; Madame Sylviane TARSOT-GILLERY, Directrice générale à la DGCA – Ministère de la culture ; Monsieur Arnaud LITTARDI, Directeur Régional - DRAC Nouvelle-Aquitaine ; Madame Anne GERARD, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine ; Madame Otilia FERREIRA, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine ; Madame Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE, Conseillère communautaire – Grand Poitiers Communauté Urbaine ; Monsieur Jean-Marie COMPTE, Adjoint délégué au patrimoine historique et à l'archéologie – Ville de Poitiers

Étaient représentées : Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine par Madame Marie LAJUS – Préfète de la Charente ; Madame Sylviane TARSOT-GILLERY, Directrice générale à la DGCA – Ministère de la culture par Madame Anne REBOUL, Chargée de tutelle – Ecoles supérieures nationales et territoriales à la DGCA – Ministère de la culture.

Avait donné procuration : Madame Anne GERARD, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine à Madame Joëlle AVERLAN, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine.

2ème collège :

Étaient présent(e)s :
- Monsieur Jean-Christophe GILBERT, personnalité qualifiée nommée par la Ville de Poitiers/Grand Poitiers Communauté Urbaine ;
- Monsieur Jean-Pierre MERCIER, personnalité qualifiée nommée par la Ville d'Angoulême/Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême ;
- Monsieur Aurélien BAMBAGIONI, représentant des personnels pédagogiques ;
- Monsieur Yann GROLLEAU, représentant des personnels pédagogiques ;
- Monsieur Sébastien GONZALEZ, représentant des personnels administratifs et techniques ;
- Madame Marie MAHERAULT, représentante suppléante des personnels administratifs et techniques ;
- Madame Thaïs GUIMARD, représentante des étudiants ;
- Madame Lucille SAILLANT, représentante des étudiants.

Étaient excusé(e)s : Monsieur Olivier MARBOEUF, Personnalité qualifiée nommée par l'État ; Monsieur Jérôme GRELLIER, représentant des personnels administratifs et techniques ; Madame Julie STAEBLER, représentante suppléante des personnels pédagogiques.

Était représenté : Monsieur Jérôme GRELLIER, représentant des personnels administratifs et techniques par Madame Marie MAHERAULT, représentante suppléante des personnels administratifs et techniques.

ÉESI

Membres de droit avec voix consultatives :

Étaient présents :
- Monsieur Marc MONJOU, Directeur général
- Madame Catherine BEAUDEAU, Secrétaire générale.

Était excusée : Madame Marie-José LAURENCE, Agent comptable de l'EPCC ÉESI.

Invités :
- Madame Patricia OUDIN, Chef de projet « enseignements artistiques et supérieurs culture – Direction de la Culture et du Patrimoine – Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Monsieur Sylvain POTHIER-LEROUX, Responsable du Rayonnement territorial et de la Politique de l'image – Ville d'Angoulême ;
- Madame Valérie POMMIER-BONNIFAIT, Directrice Coordination Culture Patrimoine – Ville de Poitiers / Grand Poitiers Communauté Urbaine ;
- Madame Sandrine REBEYRAT, Directrice des études – ÉESI.

Secrétariat de séance :
- Sophie BUREL, Assistante de direction, chargée du compte rendu.

La séance est ouverte par Michel Berthier, Président de l'instance qui souhaite la bienvenue à Anne Reboul, Chargée de tutelle des Écoles supérieures nationales et territoriales à la Direction générale de la création artistique – Ministère de la culture.

En accord avec l'assemblée, le Président informe que les délibérations seront étudiées de manière à ce que la présentation des perspectives d'orientations budgétaires soit abordée en début de séance, soit à l'issue de l'approbation du compte rendu de la séance précédente.

La séance du jour devant acter la clôture des comptes 2019, il est rappelé la séance du mardi 10 mars sur Poitiers, consacrée exclusivement au vote du budget primitif 2020.

*

DELIBERATION N°01-2020 – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 9 DECEMBRE 2019**

Sans remarque, ni commentaire, le Président procède au vote : **la délibération n°01-2020 portant sur l'approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 9 décembre 2019 est approuvée à l'unanimité.**

*

DELIBERATION N°07-2020 – **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2020**

Parole est donnée à Marc Monjou, Directeur général pour la présentation des perspectives budgétaires pour l'année 2020 en amont de l'examen du budget primitif qui aura lieu lors du prochain Conseil d'administration.

2020 constitue une année transitoire pour l'établissement tant dans l'accomplissement des projets et des activités en cours que dans la réflexion de fond sur le projet d'établissement que mène la nouvelle Direction générale arrivée en juillet 2019.

Le Directeur général informe que l'élaboration du projet d'établissement va s'accomplir en même temps que, et donc inclure, d'autres projets et programmes importants pour l'école :
- les projets immobiliers sur chacun des sites d'Angoulême et Poitiers ;
- le processus d'accréditation des formations par l'Hcéres, suivi en 2021 de l'accréditation de l'établissement ;
- l'implication de l'école à « 2020, année de la BD » en partenariat avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine par le pilotage de « BD aux jardins », résidences d'auteurs avec ateliers jeunes publics dans les douze départements de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- le projet de création d'un Master en création numérique à Zapopan/Guadalajara (Mexique) en partenariat avec le CNAM-ENJMIN et l'EMCA dans le cadre de la FICOL/GrandAngoulême ;

- la création d'une Chair de recherche UNESCO en BD dans le cadre de la labellisation UNESCO « ville créative » pour la littérature obtenue par la Ville d'Angoulême ;
- le montage d'un partenariat stratégique Erasmus + visant à constituer un réseau académique européen en bande dessinée ;
- l'intégration au programme Parcoursup en fin d'année 2020 : l'offre pédagogique de l'ÉESI et son schéma des études devront être clairement énoncés et bien repérés ;
- la redéfinition du modèle et des contenus du Master BD, réalisé conjointement avec l'Université de Poitiers, pour le prochain plan quinquennal de formations ;
- la mise en œuvre du plan d'action consécutif à l'Audit RPS commandé au Cabinet Psya suite aux problèmes de mal être au travail touchant principalement le site d'Angoulême.

Si l'année 2020 peut être une année de transition, Marc Monjou souligne cependant qu'outre la mise en œuvre des projets ci-dessus cités, elle devra aussi permettre d'assurer la continuité de sa mission première d'école supérieure d'art, même si à ce jour des efforts doivent se porter sur la redéfinition de son positionnement et sur la trajectoire à suivre sur la période 2020-2024, voire au-delà.

Conformément aux conclusions émises en 2019 par la Direction générale par intérim, les grandes orientations budgétaires pour cette année 2020 iront dans la continuité mais il sera également nécessaire d'anticiper et d'accompagner les changements à venir.
Une attention particulière à l'équilibre budgétaire de l'école est demandée aux membres de Conseil d'administration, étant précisé le risque pour l'ÉESI de ne plus pouvoir assurer son équilibre financier à l'horizon 2024.
Le Directeur général appelle donc à la prudence et demande que chacun puisse être attentif à ce qui engage l'école sur le long terme.

S'il est trop tôt pour faire état des mesures qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre, Marc Monjou informe des réflexions en cours à propos notamment :
- du renouvellement ou non de contrats prenant fin en 2020 et qui, bien qu'important pour la vie pédagogique de l'école, pourrait mettre à mal l'équilibre budgétaire de l'école ;
- des financements de contrats doctoraux par l'ÉESI : le Directeur général précise que le financement de tels contrats doit revenir à l'Université de Poitiers, dont c'est la vocation ;
- de la pérennité du Diplôme supérieur de recherche en art (DSRA), et de la Classe internationale en bande dessinée : leur positionnement dans le schéma des études de l'ÉESI posent question, et l'économie de ces programmes est fragile ;
- de la réflexion à porter sur la politique d'invitations ou sur le nombre et la nature des ateliers transversaux en inter-sites...

En concertation avec la Directrice des études, la Secrétaire générale, le Comité technique d'établissement (CTE) et le Conseil scientifique, pédagogique et de la vie étudiante (CSPVE), un équilibre devra être trouvé pour que l'école puisse poursuivre ses missions et continuer à dispenser une formation de qualité.

Le Directeur général note également que les contributions publiques n'ont pas augmenté depuis 2011, alors que la masse salariale (qui représente environ 75 % du budget de fonctionnement) s'accroît en raison de l'impact des différentes réformes statutaires et de l'évolution « naturelle » (glissement vieillissement technicité -GVT) ; Á défaut l'école ne pourra donc plus garantir l'équilibre financier dès 2022.
Une estimation chiffrée sera transmise en séance du 10 mars 2020, elle devra s'accompagner d'un débat sur les arbitrages à proposer dès lors et sur les années à venir.

Marc Monjou rappelle que l'ÉESI est l'une des rares écoles supérieures d'art françaises à fournir gratuitement à tous les étudiants un équipement technique adéquat et un accès aux matériels et consommables nécessaires à la production de leur projet et de leur diplôme.
De même, est évoquée la non revalorisation des droits d'inscription depuis 2015, alors que les charges de l'établissement ont augmenté dans le même temps. Le Directeur général demande que ce sujet puisse être rediscuté dès cette année, compte tenu des projections budgétaires effectuées jusqu'en 2024.

Enfin, le sujet des locations immobilières et des charges locatives, qui représentent près de 30 % des dépenses courantes est également évoqué. Avec les projets immobiliers en cours, il est important, pour le Directeur général, de bien mesurer l'incidence de ce poste sur les finances de l'établissement et d'arriver à simuler l'impact des nouveaux locaux sur cette ligne de dépenses.

Marc Monjou conclut sa présentation en informant que les sujets qui viennent d'être évoqués sont autant de mesures nécessaires et urgentes à mettre en œuvre.

Remerciant le Directeur général pour la présentation des perspectives d'orientations budgétaires relatives à l'exercice 2020, Michel Berthier demande que les sujets évoqués puissent donner lieu à un débat afin de voir l'avenir avec sérénité.
Gilbert Pierre-Justin interroge sur la possibilité d'envisager des cours par le biais de visio-conférences, ce qui pourrait permettre une baisse des coûts de fonctionnement liés notamment à la mobilité.

Marc Monjou reconnaît que s'il est possible de trouver des solutions en réduisant le nombre d'Ateliers de recherche et création (ARC), en limitant les déplacements inter-sites..., il faut cependant veiller à ne pas réduire la qualité de la pédagogie non seulement fondée sur la transmission de savoirs mais aussi de savoir-faire.
Aussi, si la visio-conférence peut être retenue pour certains cours de théorie, elle ne peut l'être pour les enseignements en lien avec une pratique artistique, la présence du professeur-artiste étant constitutive du fonctionnement de l'école d'art.

Le Directeur général l'informe cependant que la visio-conférence pourrait être envisageable pour réduire les coûts de mobilité du personnel pour certaines activités administratives comme les réunions préparatoires des Conseils d'administration, les échanges entre services.

Pour les représentantes des étudiants comme pour le Directeur adjoint délégué de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la pratique de la visio-conférence ne peut être qu'un complément à un enseignement. En usage unique, il y aurait un risque de perte d'attention.
Au nom des représentants des personnels, Aurélien Bambagioni remercie le Directeur général pour la présentation effectuée et relève qu'il n'a pas dû lui être facile, alors qu'il a pris ses fonctions il y a peu, de faire des conclusions qui appellent à la rigueur et à la vigilance.

Cependant, ne s'agissant pas de la première séance où les difficultés financières de l'école sont exposées, Aurélien Bambagioni note là une situation qui ne va pas en s'améliorant malgré les efforts fournis par l'ensemble des personnels.
Même s'il est difficile en Conseil d'administration de faire part d'un point de vue, il souligne, en sa qualité de représentant du personnel pédagogique, que d'une manière générale c'est toujours à la pédagogique qu'il revient de subir les mesures d'économie.

Ayant également noté que les économies pouvaient passer par les Ressources humaines et la question de la précarité des artistes étant d'actualité, les représentants du personnel pédagogique souhaiteraient que si des sacrifices devaient avoir lieu, ils ne fassent pas forcément à cet endroit.

En réponse à Michel Berthier qui interroge sur l'intégration de l'école à la plateforme Parcoursup, le Directeur général informe que le concours d'entrée est toujours de mise mais que l'inquiétude porte plutôt sur le nombre de candidats qui se présenteront au Concours d'entrée, Parcoursup rendant les formations de l'ÉESI plus visibles. Si l'accroissement des candidats aux concours devenait effectif, il serait alors nécessaire de procéder à une présélection.

Il est également précisé par la Directrice des études que les dérogations accordées en fonction de l'âge (+ de 26 ans) et pour les candidats n'ayant pas le baccalauréat sont toujours possibles à ce jour.

Gilbert Pierre-Justin demande à connaître la situation de l'ÉESI d'un point de vue coût de la scolarité par rapport aux autres établissements.
Le directeur général l'informe que l'école se situe dans la moyenne que ce soit pour le montant des droits d'inscription que les frais de concours.
Il note cependant que la question de la gratuité totale de l'accès à tous les équipements et consommables pour les étudiants pourra à l'avenir faire l'objet de discussions.

Sur le sujet des Ressources humaines, Patricia Oudin interroge sur la faisabilité d'un partage de postes entre établissements supérieurs d'art. Pour réponse, Marc Monjou l'informe que l'école souffre déjà du partage d'enseignants (inter-site). Il précise qu'une réflexion est à mener sur ce sujet, les liens entre les deux sites seront peut-être reconsidérés.

ÉESI

Afin de connaître l'effort qui serait à fournir, Sylvain Pothier-Leroux demande si des projections ont été effectuées. Le Directeur général l'informe qu'une étude a été réalisée, qu'elle sera présentée lors du Conseil d'administration du mois de mars et que l'ensemble de la réflexion à mener devra se faire parallèlement au projet d'établissement en cours d'élaboration. Il précise néanmoins que l'étude a été établie sur la base de la maquette du budget 2020, exercice qui ne pourra pas servir de modèle aux projections pluriannuelles.

Sur le sujet de la non-reconduction éventuelle de contrats, les représentantes des étudiants tiennent à préciser ou rappeler à l'assemblée que l'école manque déjà de professeurs dans les domaines de l'enseignement de la théorie, de la culture générale, de l'animation et de la photographie…
Soulignant une dynamique nouvelle sur les trois dernières années, elles tiennent à préciser que les professeurs et les techniciens d'assistance pédagogique sont leurs interlocuteurs privilégiés.

Comprenant l'insatisfaction des représentantes des étudiants et précisant qu'il n'est pas en mesure d'estimer sur quels enseignements ni sur quelles pratiques artistiques l'effort devra porter, le Directeur général renvoie aux discussions relatives au projet d'établissement, lequel devra être en cohérence avec les moyens dont disposent l'école à ce jour.
Le schéma des études à mettre en place va pouvoir permettre de trouver un équilibre, de définir une politique de recrutement (titulaires ou contractuels). Les échanges à venir lors des séminaires sur le projet d'établissement permettront de discuter de tout cela et ainsi d'apporter des premiers éléments de réponse.

Compte tenu des échanges qui viennent d'avoir lieu, Madame la préfète de la Charente souhaite savoir quand la Direction sera en mesure de présenter une projection pluriannuelle. Marc Monjou l'informe que ces projections pluriannuelles pourront être produites à la fin du premier semestre 2020.
Le Directeur général répète que si le budget 2020 va ressembler à celui de 2019, l'année 2020 ne pourra cependant pas servir de référence pour les années à venir. Certaines lignes présentées lors de la séance du 10 mars appelleront donc courant 2020 des décisions modificatives.

Il est précisé par Madame la préfète de la Charente que l'État sera vigilant à la concordance des projections pluriannuelles et du projet d'établissement de l'ÉESI.

2020 étant une année électorale qui débouchera sur un remaniement du Conseil d'administration, il serait souhaitable pour Eric Lebas que les partenaires financeurs membres du 1er collège puissent rencontrer la Direction de l'ÉESI dès que les nouveaux exécutifs seront formés, et discuter avec elle des mesures qui devront s'appliquer.

Suite à la présentation des perspectives d'orientations budgétaires relatives à l'exercice 2020 et au débat qui s'en est suivi, il est procédé au vote : **la délibération n°07-2020 portant sur le Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2020 est adoptée à l'unanimité.**

*

DELIBERATION N°02-2020 – **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019**

Il est rappelé que les documents transmis (compte de gestion et compte administratif 2019) ont été validés par le Trésor Public.

Pour chiffres clés au niveau des recettes de fonctionnement, il est retenu :
- La participation des collectivités par un montant de 4 632 350 € soit 88% des recettes totales ;

- Les droits d'inscription et de frais de concours : 193 583 € - le détail suivant est précisé :

	Nombre de candidats	Frais de dossiers
Concours d'entrée	503	20 066 €
Commission d'équivalence	77	3 080 €
Dossier Master BD	25	1 000 €

	DNA	DNSEP	MBD	CLIBD
Montant des droits d'inscription	100 112 €	37 128 €	14 706 €	16 000 €

Concernant la CLIBD (Classe internationale en bande dessinée), il est rappelé que cette offre de formation avait été ouverte dans le cadre de la professionnalisation de jeunes auteurs étrangers de

BD souhaitant approfondir leur pratique de la bande dessinée, après une formation artistique initiale dans leur pays d'origine.
Aujourd'hui, de fait, elle semble jouer le rôle d'une classe préparatoire au Master BD, s'éloignant de sa vocation initiale. Le programme devra faire donc faire l'objet d'un examen pour envisager ses suites.
Plus généralement, il est précisé par le Directeur général qu'il conviendra de repenser l'ensemble de l'offre de formation en bande dessinée.

Le montant des frais d'inscription à la CLIBD (3000 euros) laisse penser que les candidats à ce programme ont une situation financière confortable. La Directrice des études précise cependant qu'un tiers d'entre eux sont dans une situation précaire.
Elle profite de sa prise de parole pour informer que la CLIBD demande beaucoup d'accompagnement et que la constitution d'un groupe de quatre ou cinq participants est trop faible pour voir se dégager une synergie avec les autres formations de l'école.

Gilbert Pierre-Justin interroge sur le mode de sélection des candidats au programme. Les entretiens sont réalisés par Skype mais il est souligné par la Directrice des études que cette méthode n'est pas forcément facile pour l'étude des dossiers artistiques. Il est cependant précisé que le niveau de langue française n'est pas un critère de sélection comme il peut l'être pour les formations diplômantes dispensées à l'école.

Pour l'année 2019, le document de synthèse présenté en séance fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement à fin 2019 de + 1 006 056 €.
Le Directeur général fait observer qu'un tel résultat perçu peut ne pas sembler cohérent avec le contenu du Débat d'orientation budgétaire (Délibération n°07-2020) présenté en début de séance.

Il est toutefois rappelé qu'une grande partie de ce montant, notamment la "réserve", est le fruit d'un résultat d'écritures sur l'amortissement de dotations d'investissement, et non pas le fruit économies nettes.
La Secrétaire générale précise qu'un tiers de la réserve est utilisé annuellement pour faire face aux frais de fonctionnement de l'ÉESI.

Aurélien Bambagioni note que malgré les efforts effectués sur les dépenses en pédagogie, l'école ne semble pas s'en sortir. En réponse, une évolution des frais pédagogiques sur les cinq dernières années est présentée. À la lecture du tableau présenté, Marc Monjou fait le constat que la pédagogie de l'ÉESI n'est pas dans une économie rigoriste : l'ensemble des charges pédagogiques (fournitures, hébergements, honoraires…) était de 193 876 € en 2015, elles atteignent 319 448 € fin 2019.

- Les locations immobilières : Elles sont d'un montant global de 283 128 € se décomposant comme suit :
  - ✓ le site d'Angoulême (4 208 m²) d'un montant, charges incluses, de 170 293 €
  - ✓ le site de Poitiers (3 100 m²) de 112 834 €

D'une manière générale, les membres du Conseil d'administration sont informés que 77 % du budget de fonctionnement sont dédiés à la masse salariale et 27 % aux loyers, ce qui n'est pas négligeable.

Concernant la section d'investissement, il est noté une répartition des dépenses pour un montant total de 86 722.58 €.

Si le résultat d'investissement 2019 est de - 1 679.38 €, le résultat cumulé à fin 2019 est de + 22 313.53 €.

Enfin, une diapositive concernant la situation de la Trésorerie courant 2019 est commentée par la Secrétaire générale permet notamment d'informer les membres financeurs sur les demandes d'avance des subventions attendues et sur les moments les plus "critiques" de l'année budgétaire.
À ce propos, Éric Lebas informe qu'il est désormais possible pour l'État de verser un acompte sur sa participation financière de 30 %. Aussi, un montant de 500 000 € devrait être versé à l'école début mars.

Sans autre remarque ni commentaire, il est procédé au vote : **La délibération n°02-2020 portant sur le compte administratif et le compte des gestion 2019 est approuvée à l'unanimité**.

*

ÉESI

DELIBERATION N°03-2020 – **TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER MARS 2020**

Le tableau des emplois présenté correspond à l'avancement de grade de trois agents compte tenu de leur ancienneté dans leur cadre d'emploi.

Un agent venant d'être admis sur un concours de rédacteur territorial, il est précisé qu'un nouveau tableau des emplois sera présenté au printemps, conformément à l'engagement pris par la direction auprès de l'agent concerné.

Il est procédé au vote : **la délibération n°03-2020 portant sur le Tableau des emplois au 1er mars 2020 est adoptée à l'unanimité**.

*

DELIBERATION N°04-2020 – **ANNULATION DE LA DELIBERATION N°9-2016 PORTANT SUR LA VALORISATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS INTERNATIONAUX (HORS UNION EUROPEENNE)**

Le président rappelle que cette délibération fait suite aux différents échanges qui ont eu cours lors du dernier Conseil d'administration de décembre et à ceux ayant eu lieu lors du Conseil Scientifique, Pédagogique et de la Vie Etudiante (CSPVE).

Marc Monjou signale que la décision prise en 2016 concernait avant tout les établissements supérieurs relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI) et non pas ceux, qui comme l'ÉESI, relèvent du Ministère de la culture.
Pour la décision à prendre, il était convenu que le Directeur général s'en remette à l'avis du CSPVE, qui s'est prononcé en faveur de l'annulation de la délibération concernée.

Le président procède au vote : **Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'annulation de la délibération n°9-2016 concernant la valorisation des droits d'inscription pour les étudiants internationaux hors Union Européenne**.

Il est précisé par la Secrétaire générale que la mesure s'appliquera rétro-activement aux inscrits pour l'année 2019-2020.

*

DELIBERATION N°05-2020 – **MODIFICATION DES MODALITES DE REGLEMENT DES FRAIS DE MISSION SUITE A L'ARRETE DU 11 OCTOBRE 2019 MODIFIANT L'ARRETE DU 3 JUILLET 2006 FIXANT LES TAUX DES INDEMNITES DE MISSION.**

Il est rappelé que l'arrêté du 11 octobre 2019 portant sur la modification des modalités de règlement des frais de mission s'applique de droit aux agents de l'ÉESI. Cependant, l'école les appliquant aux intervenants extérieurs et aux membres des jurys de diplôme, il y a nécessité de passer une délibération.

Sans remarque particulière, le président procède au vote : **la délibération n°05-2020 portant modification des modalités de règlement des frais de mission au regard de l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant celui du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission est adoptée à l'unanimité.**

*

DELIBERATION N°06-2020 – **AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Les résultats définitifs ont été approuvés par le vote du Compte administratif 2019 (Délibération n°02-2020). La délibération présentée fait donc suite à l'obligation émise par l'instruction comptable M14.

L'exercice 2019 est clos avec un excédent de fonctionnement cumulé de 1 006 056.36 € et un excédent d'investissement cumulé de 22 313.53 €.

L'excédent de fonctionnement sera inscrit au chapitre 002 recette de fonctionnement dont :
- 476 176.36 € au compte 6188 (compte de réserve)

ÉESI

- 135 000 € au chapitre 012 (charges de personnel)
- 268 300 € au chapitre 011 répartis sur les divers comptes en lien avec la pédagogie.

Sans autre commentaire, il est procédé au vote : **la délibération n°06-2020 portant sur l'affectation du résultat 2019 est approuvée à l'unanimité.**

*

POINTS D'INFORMATIONS

✓ *Projets immobiliers*
L'étude de programmation concernant la réhabilitation des bâtiments existants du site d'Angoulême est en cours, avec un calendrier très contraint.
Les rencontres avec Madame Anne-Claire Lagarde (architecte–programmiste au Cabinet Hémis), qui ont fait l'objet de réunions préparatoires en interne impliquant l'ensemble de la communauté scolaire, lui ont permis recueillir les éléments nécessaires à l'opération de pré-programmation.

Il est rappelé par la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine leur demande concernant la transmission des dates des comités techniques et des comptes rendus.

Les crédits CPER doivent être engagés avant la fin de l'année 2020. Aussi, comme cela a été fait pour Poitiers, Éric Lebas informe qu'un courrier de Madame la Préfète sera transmis à Monsieur le Maire d'Angoulême pour s'assurer du bon engagement des crédits dans les temps.

Le Directeur général fait part de ses craintes à propos de deux bâtiments concernés par l'opération immobilière : le « 134 rue de Bordeaux » et le bâtiment dit « la Patate », pour lesquels aucune étude de structure ne semble avoir été réalisée à la date du C.A. Si les études techniques de faisabilité devaient s'avérer négatives, l'opération de programmation se trouverait remise en question et risquerait de faire prendre du retard à l'ensemble du projet. Marc Monjou demande donc aux représentants de la Ville d'Angoulême de bien vouloir considérer l'urgence de faire réaliser ces études dans les meilleurs délais.

S'agissant du site de Poitiers, Michel Berthier informe de l'achat du terrain par Grand Poitiers Communauté Urbaine sur le secteur des Couronneries. Suite au concours d'architectes, une liste de quatre équipes finalistes a été retenue :
- RAUM
- NP2F
- PARC Architectes
- COSA-COLBOC

Le Président du Conseil d'Administration informe qu'une visite sur site avec les équipes retenues aura lieu le lundi 9 mars après-midi.
Compte tenu des élections à venir, il est précisé qu'il reviendra à la prochaine équipe municipale de choisir l'architecte.

✓ *Equipements et investissements : CPER 2021-2027*
Si la livraison des projets immobiliers pour chacun des sites est attendue pour 2023, le Directeur général informe que l'investissement en mobiliers et matériels n'est pas planifié à ce jour.
L'État et la Ville de Poitiers demandent que leur soit transmise la liste des besoins.

Éric Lebas informe l'assemblée qu'il n'y aura pas de volet « culture » dans le prochain CPER. Il note cependant qu'il convient que les investissements nécessaires en matériels et mobiliers fassent partie des préoccupations de chacun dès ce jour et qu'une réflexion s'engage à ce propos entre les partenaires financeurs de l'ÉESI.

Pour la Ville d'Angoulême, l'ÉESI délivrant des diplômes nationaux valant grades Licence et Master (et un doctorat avec l'Université de Poitiers), il est envisageable de positionner les investissements en question sur le volet « Enseignement supérieur » du CPER pour bénéficier des prochains crédits.

ÉESI

✓ *Synthèse du CSPVE du 4 février 2020*
Le directeur général informe des sujets qui ont été évoqués : Accréditation Hcéres ; Projet d'établissement (enjeux et méthode).

✓ *Retour sur « Traversées » et le « FIBD 2020 »*
« ***Traversées*** », 1er évènement artistique et culturel créé autour du Projet du Quartier du Palais de Poitiers, s'est déroulé du 12 octobre 2019 au 19 janvier 2020. Vingt lieux de Poitiers ont accueilli les œuvres de 30 artistes.
Le Président informe que de nombreux étudiants de l'ÉESI ont assuré la médiation, ce qui a été fort apprécié. Une installation de Fanny Pratt ("Flyover") a par ailleurs pu être ouverte au public lors du dernier week-end de l'événement.
Le Directeur général précise cependant que, s'il devait y avoir une nouvelle édition de Traversées, il serait bienvenu que l'ÉESI puisse davantage être impliquée dès l'amont à la réflexion sur une proposition artistique à la mesure de la manifestation.
Pour l'ÉESI, ce type d'événement constitue selon Marc Monjou une occasion rare de monter des projets pédagogiques et artistiques de grande ampleur, que l'école doit absolument se rendre capable de porter.
L'événement ayant plu au plus grand nombre, cet événement devrait être reproduit. Aussi, pour répondre à la demande de Marc Monjou, Michel Berthier informe que le nécessaire sera fait pour que l'ÉESI puisse être partie prenante et contactée au plus tôt.

« ***FIBD 2020*** » : L'école a été présente à différents niveaux : Prix de l'ÉESI décerné cette année à Orianne Lassus et donnant lieu à une exposition ; « La Crypte », lieu de découverte des publications d'anciens étudiants en bande dessinée ; la réalisation du supplément au journal la Charente Libre *Not so new news* avec l'invitation de l'autrice de bande dessinée et éditrice, Juliette Mancini. Cette année, on souligne la contribution financière de Magelis à ce projet.
La Fondation d'entreprise Martell est aussi remerciée pour sa collaboration au « Prix de l'ÉESI ».

Le budget consacré à la participation de l'ÉESI au FIBD étant de l'ordre de 31 500 €, le directeur général s'interroge sur la manière dont il serait possible de rendre visible et plus présente l'ÉESI au sein du Festival.

Marc Monjou déplore l'impossibilité d'avoir pu rencontrer Franck Bondoux, Directeur général de 9ème Art +/FIBD ; il avoue également ne pas comprendre pourquoi l'école est obligée de payer les entrées des étudiants de l'ÉESI, elle-même largement contributrice de ce temps fort de la ville d'Angoulême, et plus généralement très impliquée dans la formation de la jeune scène des auteurs, créateurs et éditeurs de bande dessinée.
Ce point lui paraît d'autant plus étonnant que les financeurs publics du FIBD sont aussi ceux de l'ÉESI.

À ce propos, Eric Lebas indique que Bruno Racine, Président de l'Association pour le développement de la bande dessinée d'Angoulême (ADBDA) pourrait être un bon interlocuteur.

**** Fin de séance : 17h00 ****



